

La portée de la constitution en France et en Chine : l'enchantement et le désenchantement du constitutionnalisme révolutionnaire (Document en Français)

▼ Accès au(x) document(s)

Accéder au(x) document(s) :

 <https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/2cfef79-43fb-485f-8708-aaff6bd8f6ea>

Ce document est protégé en vertu du Code de la Propriété Intellectuelle.

Modalités de diffusion de la thèse :

- **Thèse consultable sur internet, en texte intégral.**

▼ Informations sur les contributeurs

Auteur : [Gong Ke](#)

Date de soutenance : 10-12-2014

Directeur(s) de thèse : [Morange Jean](#)

Etablissement de soutenance : [Paris 2](#)

Ecole doctorale : [École doctorale Georges Vedel Droit public interne, science administrative et science politique \(Paris : 1992-....\)](#)

▼ Informations générales

Discipline : Droit public

Classification : Droit

Mots-clés libres : Révolution, Constitution, Constitutionnalisme, France, Chine, Modernité

Mots-clés :

- Constitutionnalisme - France
- Constitutionnalisme - Chine
- Droit constitutionnel - France - 1789-1815
- Droit constitutionnel - Chine - 1945-1990
- Révolutions - France
- Révolutions - Chine

Résumé : Le constitutionnalisme révolutionnaire en France et en Chine est enraciné profondément dans l'histoire pré-moderne. La Révolution de 1789, ainsi que les trois Constitutions consécutives, en 1791, 1793 et 1795, ont combiné la « Constitution » et la « révolution » d'une façon sans précédent. Une logique semblable s'expose dans le parcours historique de ces deux pays. La Déclaration de 1789 et la Constitution de 1791 ont ouvert la voie vers un futur idéal, qui fut bientôt désenchanté par les conflits réels, surtout par la lutte entre l'autorité royale et le pouvoir législatif. De même, après la fin de la dynastie en Chine, on a aperçu également le conflit entre les pouvoirs exécutif et législatif, par lequel la « Première République » a été conduite dans une impasse. Au fur et à mesure de la turbulence de la Révolution, on assiste à la succession de plusieurs textes constitutionnels des deux côtés, qui reflètent la ressemblance non seulement entre les girondins et le Kuomintang, mais aussi entre les Montagnards et le Parti communiste chinois. Inaugurés semblablement par un coup d'État, les régimes « thermidoriens » ont été mis sur pied tant en France qu'en Chine. La Constitution de 1795 a tenté de maintenir le pouvoir aux mains des thermidoriens pour éviter la nouvelle dictature, mais sans succès. Au contraire, le régime communiste chinois s'efforce également de contrôler le pouvoir, avec succès, grâce à l'institution révisée selon la circonstance. Ainsi, compte tenu du rôle du Parti, le processus du constitutionnalisme se présente plus étendu en Chine. Pour ces deux pays, le constitutionnalisme révolutionnaire révèle effectivement le destin commun dans l'ère de modernité.

▼ Informations techniques

Type de contenu : Text

Format : PDF

▼ Informations complémentaires

Entrepôt d'origine :  star
Identifiant : 2014PA020079
Type de ressource : Thèse

